COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260121-202605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt janvier deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants :

Présents : Mesdames Marie-Annick DUBOIS, Huguette COLINEAUX, Myriam DAVALO-MALINGE, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE et Messieurs Eric BOUTANT, Jacques BONNO et Bertrand COUËDIC
Absents excusés : Monsieur Jean-François DAVALO
Pouvoir : //
Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-05 – Approbation des contrats de maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre de l'église Saint-Hervé et des chapelles Sainte-Anne et Saint-Yves.

Monsieur le Maire donne lecture des projets de contrats de l'entreprise Macé concernant la maintenance des cloches et la vérification de la protection contre la foudre pour :

- L'église Saint-Hervé,
- La chapelle Sainte-Anne
- La chapelle Saint-Yves.

Il explique que les visites et interventions de maintenance systématiques de tous ces équipements ont pour but de réduire les risques de panne, et de maintenir dans le temps les performances du matériel à un niveau proche de celui des performances initiales.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les projets de contrat tels qu'annexés à la présente délibération.

Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD